Les députés savent que l'an dernier, dès que les normes ont été rédigées et présentées à la Chambre des communes, elles ont été renvoyées au comité mixte des textes réglementaires. Le comité, existant depuis peu, n'a pas eu le temps de s'en occuper. Nous espérons que le comité des textes réglementaires, qui a soumis trois ou quatre rapports aux Communes, pourra organiser son travail de façon à se consacrer à cette question essentielle.

Appuyé par le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), je propose donc:

Que le bill C-225 soit retiré, que l'article soit rayé du Feuilleton et que le sujet du bill C-225 soit renvoyé au comité mixte des textes réglementaires.

Si cette motion est adoptée, je proposerai aussi, avec l'appui du député de Sarnia-Lambton (M. Cullen):

Que les Directives du gouvernement concernant les avis de motion portant production de documents déposées aujourd'hui par le président du Conseil privé soient renvoyées audit comité; et qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs de cette décision.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Plaît-il à la Chambre que le bill C-225 soit retiré, que l'article soit rayé du Feuilleton et que le sujet du bill C-225 soit renvoyé au comité mixte des textes réglementaires?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Y a-t-il consentement unanime pour que nous adoptions la deuxième motion?

Des voix: D'accord

(La motion est adoptée.)

M. Reid: Madame l'Orateur, étant donné l'heure, peutêtre pourrais-je dire qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h. 50.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES, LA LOI SUR LES TRAITEMENTS ET LA LOI SUR LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES TRAITEMENTS ET LES INDEMNITÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp: Que le bill C-44, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la loi sur les traitements et la loi sur les secrétaires parlementaires, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Traitements des députés

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je m'aperçois que, comme député de Lotbinière, je suis à la Chambre à 8 heures, et qu'aucun journaliste n'est encore présent à la tribune à cette heure-ci.

Une voix: Monsieur le président, il y en a une.

M. Fortin: Monsieur le président, je disais avant qu'on signale qu'il était 5 heures, qu'un projet de loi était présenté aux députés relativement à l'augmentation des salaires et des dépenses, et qu'à chaque occasion qu'on propose une augmentation des salaires ou des dépenses pour les députés, cela entraîne des discussions plus ou moins virulentes au sein de la population, d'un océan à l'autre.

• (2010)

En raison de ce fait, les journalistes ont un rôle extrêmement important à jouer, et je remarque que, depuis que je suis député, soit depuis 1968, peu souvent ils l'ont joué lorsqu'il s'agissait d'établir l'importance par rapport à l'opinion publique du rôle du serviteur du public qu'est le député.

Monsieur le président, il est évident que, comme créditiste, je ne peux pas accepter le système économique protégé par les «rouges» ou par les «bleus». Il est évident aussi que je crois à une doctrine économique et sociale fondamentale. Il est évident aussi qu'à la Chambre, des deux côtés, nous ne poursuivons pas les mêmes objectifs ni n'avons recours aux mêmes moyens pour régler certains problèmes. Cela est sûr. C'est pour cette raison qu'on appelle cette enceinte Chambre des communes, Chambre de la démocratie. Or, selon les journalistes, il y a ici une petite démocratie à sens unique, ce que disent les rouges ou ce que disent les bleus, mais jamais ce que disent les créditistes.

Monsieur le président, voilà pourquoi cela me révolte d'avoir à justifier une augmentation de salaire, alors qu'il y aurait plutôt lieu de justifier la présence des journalistes dans la tribune.

Monsieur le président, je disais aussi avant le souper que nous avons des croyances fondamentales. J'ai été élu député de la circonscription de Lotbinière qui a été formée à la suite d'un changement de circonscriptions imposé par des commissaires qui n'ont pas de compte à rendre à personne, qui nous consultent lorsque les cartes électorales sont déterminées. Quoi qu'il en soit, cette fois-là le ministre avait été la victime de son propre système. Il nous avait donné une circonscription à gagner, soit celle de Lotbinière. J'ai donc posé ma candidature, et j'ai été élu, fort heureusement, même si mon épouse n'est peut-être pas d'accord sur ce dernier point.

Par la suite, monsieur le président, les gens se sont rendu compte qu'il y avait une énorme différence entre le député antérieur et ce qu'ils venaient d'acquérir avec l'élection d'un député créditiste qui n'est pas au pouvoir, un député d'un tiers parti. Mais lorsque ce député a commencé à agir dans la circonscription de Lotbinière, comme le faisaient les députés de Shefford (M. Rondeau), Rimouski (M. Allard), Abitibi (M. Laprise), Villeneuve (M. Caouette), Kamouraska (M. Dionne) ou Bellechasse (M. Lambert), les gens se sont rendu compte qu'ils avaient élu un député serviteur du public.